

# Un incendie arrêté brutalement par un coup de revolver à Willem

## UN AUTRE POLICIER EST LEGEREMENT ATTEINT

Mercredi soir, un incendie a éclaté dans la commune de Willem, dans une maison industrielle de Willem, Jozef Math, deux gendarmes, M. Maro Georges, 31 ans et Michel Debruyne, 30 ans, étaient de faction près des établissements lorsqu'ils aperçurent dans la foule des individus qui leur paraissaient suspects.

Le gendarme Debruyne demanda à l'un d'eux ses papiers. L'homme fit un geste de prendre un portefeuille, mais il sortit de dessous ses vêtements, un pistolet. Le gendarme Debruyne fut aussitôt heurté par un coup de feu qui atteignit le pied droit et le blessa à la cuisse droite. Cependant son collègue Georges, accouru plus vite, tira sur l'individu qui venait de tirer. Le coup partit à l'insu de l'individu qui venait de tirer. Le gendarme Georges fut atteint à la main gauche et se blessa à la main droite. Le gendarme Debruyne fut aussitôt heurté par un coup de feu qui atteignit le pied droit et le blessa à la cuisse droite.

## DEUX INDIVIDUS ARMÉS ATTAQUENT UN GARDE AUXILIAIRE D'HOUPLIN ET LUI VOLENT LES TITRES DE RAVITAILLEMENT

M. Auguste Berrurier, garde auxiliaire de la commune de Willem, se trouvait sous les armes à la poste de Willem le mardi 27 novembre. Il était renvoyé par un individu qui avait en sa possession des titres de ravitaillement. Les titres de ravitaillement furent volés par deux individus qui se présentèrent à la poste de Willem.

## PRESTATIONS DE TRAVAIL

Les autorités allemandes ont décidé de payer aux travailleurs des prestations de travail. Les prestations de travail sont payées aux travailleurs qui ont travaillé pendant la période de l'occupation.

## LILLE RECHERCHE...

Les familles des militaires ou ex-militaires disparus pendant la guerre sont recherchées. Les familles des militaires ou ex-militaires disparus pendant la guerre sont recherchées.

## MARCHES DE CHEVAUX

La Commission départementale de Coordination du Marché du Cheval a décidé de payer aux propriétaires des chevaux des prestations de travail.

## DANS LA MAGISTRATURE

Par arrêté paru au J.O. du 13 courant, sont nommés à la Cour d'Appel d'Amiens, M. Delpeuch, président du Tribunal de Commerce de Douai.

## RADIO-LILLE

PROGRAMME DU 20 NOVEMBRE de 16 h. 45 à 18 h. 45

## ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. Samedi 20 novembre. 1943. 11 heures. 11 heures.

## ATTENTION !

le 20 Novembre est le dernier jour où vous pourrez obtenir des POINTS TEXTILES contre CHIFFONS

véloce usagés et tous déchets textiles de provenance domestique

## 40 POINTS AU KILO 20 POINTS AU KILO 3 POINTS AU KILO

Conseils des Amis des Mairies

# TOURCOING

## Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 10 au 20 novembre, la CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 17 h. 45 à 21 h. 30.

## DES BECANIERS A L'OUVRAGE

Mlle Marie-Antoinette Delecloux, 23 ans, demeurant 30 rue Camille Desmoulins, avait déposé son vélo sur la place Charles Roussel. La police a été saisie d'une plainte.

## A table égale...

On constate, qu'à table égale, certaines personnes conservent leur poids, alors que d'autres maigrissent. Il s'agit d'une question d'assimilation.

## ACCIDENT EN GARE

Alors qu'il s'apprêtait à monter en wagon en gare de Tourcoing, M. Fernand Lamy, 63 ans, demeurant à Paris, 37 rue des Martyrs, a été renversé par un train.

## DONNAGES RESULTANT DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE DEFENSE ANTERIEURES AU 11 MAI 1943.

Le Maire invite ses administrés, susceptibles de prétendre à une indemnisation des dégâts et occupations temporaires de terrains résultant de l'exécution des travaux de défense pendant la période du 11 mai 1940 au 11 mai 1943.

## Distribution des tickets d'alimentation

La distribution des tickets d'alimentation pour la période du 11 au 21 décembre se fera dans l'ordre suivant :

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

## SECURITE D'ABORD

Un Bon du Trésor n'est jamais perdu!

# ROUBAIX

## RONCO

Strasbourg, soya et rigie. - La police locale a dressé contravention pour défaut de carte d'étrangers aux nommés Marie Jacques, Jules Debat, 47 ans, demeurant à Menin, 30 rue des Boulangers, et Jules Verbrugge épouse Vantrickhem, 60 ans, demeurant à Menin, 30 rue des Boulangers.

## MARCO-EN-BARCEL

Vol de pain d'épice. - Une enquête effectuée par les gardiens du pain d'épice a permis de découvrir la fabrication de pain d'épice par Marco-En-Barcel, 23 ans, demeurant à Menin, 30 rue des Boulangers.

## LE TABAC

Le douane a mis en état d'arrestation une femme, née Dina Hubert, épouse Brulin, de 31 ans, qui se trouvait portuse de 10 kilos de tabac belge.

## UN VOYAGEUR TOMBE UN MONGY EN MARCHÉ

Ce matin, vers 7 h. 30, entre la rue des Fleurs et la rue des Trois Jours, un voyageur a été renversé par un mongy.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

# WASQUEHAL

## UN VIEILLARD BLESSE DANS SA FERME

Un vieillard âgé de 74 ans, domicilié à Wasquehal, se rendait à la messe le mardi 22 novembre, dans un chariot tiré par un cheval, lorsque le cheval s'est emballé et a renversé le vieillard.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

## LES AMIS DU FOYER DES MUTILES

LES AMIS DU FOYER DES MUTILES ont organisé une Assemblée mensuelle, dimanche 21, au Foyer, 10 h. 45.

# SPORTS

## Les Flandres ont battu le R.C. Roubaix par 3 buts à 1

L'équipe fédérale des Flandres a battu le Racing Club de Roubaix par 3 buts à 1, dimanche 21 novembre, au stade de la Gare à Roubaix.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans d'emprisonnement et à 4000 fr. d'amende, à Marie Bruymuck 2 ans d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende, et à Raymond Lemaire 1 an d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

## LES MANŒUVRES CRIMINELLES

Le Tribunal a infligé à Hélène Rozak 3 ans